RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE compétences
MÉDIATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Publication du rapport d'activité 2024 de la médiation de France compétences : bilan et recommandations

Courbevoie, le 10/04/2025

La Médiatrice de France compétences publie son 6e rapport d'activité En 2024, la médiation de France compétences a reçu 303 saisines, dont 206 éligibles. 94 % concernent le PTP et 6 % le Conseil en évolution professionnelle. La Médiatrice formule sept nouvelles recommandations pour améliorer l'accès et la mise en œuvre du projet de transition professionnelle (PTP) et dresse un bilan de la mise en œuvre de ses précédentes recommandations.

Dans le bilan des recommandations formulées au cours des six dernières années, plusieurs ont fait l'objet d'une mise en œuvre concrète témoignant à la fois de la capacité d'adaptation des acteurs concernés mais également du rôle de la médiation dans l'amélioration continue des politiques publiques qu'elle accompagne.

Sept nouvelles recommandations pour 2025

La Médiatrice émet sept nouvelles recommandations ayant comme objectif de :

1. Harmoniser et ajuster le mode de calcul de la rémunération durant le PTP, des intérimaires en contrat de mission
2. Garantir le respect du RGPD et supprimer les informations relatives aux anciens dossiers dont la durée de conservation dépasse celle prévue dans la politique de confidentialité
3. Rétablir l'équité de traitement dans l'accès au PTP des journalistes pigistes
4. Éviter les refus de PTP basés sur l'absence de code ROME dans les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles
5. Accélérer la décrémentation des droits CPF « réservés » pour les PTP afin de garantir l'acquisition de nouveaux droits
6. Garantir l'équité de traitement et l'anonymat dans l'instruction des demandes de PTP des salariés des associations Transitions Pro
7. Garantir un examen impartial des demandes de PTP des conducteurs-receveurs qui souhaitent devenir enseignants de la conduite

Pour consulter le rapport d'activité 2024 cliquez ici.

Créée en 2019, par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse
Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr
Immeuble Canopy, 6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie
www.francecompetences.fr
Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage